



VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP SA

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

VIDEO FUTUR ENTERTAINMENT GROUP

*Société anonyme
Au capital de 8.364.337,52 euros
Siège social : 27, rue d'Orléans 92200 Neuilly sur Seine
444 133 300 RCS Paris*

1. BILAN SOCIAL

Données en milliers d'euros

	Notes	Brut 31.12.10	Amortissements et Provisions	Net 31.12.10	Net 31.12.09
ACTIF					
Immobilisations incorporelles.....	2.1	5 833	(4 637)	1 196	1 340
Immobilisations corporelles.....	2.2	464	(346)	118	197
Immobilisations financières.....	2.3	8 219	(6 923)	1 296	468
Total de l'actif immobilisé.....		14 516	11 906	2 610	2 005
Stocks.....	2.4	465	(328)	137	218
Créances clients et comptes rattachés.....	2.5	2 420	(1 020)	1 400	2 675
Autres créances.....	2.6	1 119	-	1 119	1 509
Valeurs mobilières de placement et disponibilités.....	2.7	5 686	-	5 686	1 527
Charges constatées d'avance.....	2.8	254	-	254	495
Total de l'actif circulant.....		9 944	1 348	8 596	6 424
Ecart de conversion d'actif.....		14	-	14	1
Total de l'actif.....		24 474	13 254	11 220	8 430
Passif					
				Net 31.12.10	Net 31.12.09
Capitaux propres :					
Capital social.....				8 364	6 718
Réserve légale.....				157	-
Report à nouveau.....				2 977	(12 168)
Résultat de l'exercice.....				(5 642)	3 134
Total des capitaux propres.....	2.9			5 856	(2 316)
Provisions pour risques et charges.....	2.10			83	346
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	2.11			3 526	4 455
Dettes fiscales et sociales.....	2.12			1 122	1 642
Autres dettes.....	2.13			161	3 899
Produits constatés d'avance.....	2.14			471	406
Total du passif circulant.....				5 363	10 747
Ecart de conversion passif.....				1	-
Total du passif.....				11 220	8 430

2. COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

<i>Données en milliers d'euros</i>	Notes	2010 <i>(12 mois)</i>	2009 <i>(12 mois)</i>
Production vendue de service.....	3.1	8 266	14 356
Production immobilisée.....	3.2	-	142
Subvention d'exploitation		62	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		153	40
Autres produits		27	50
Total produits d'exploitation		8 508	14 588
Achat de marchandises	3.3	(3 710)	(8 146)
Variation de stock.....		(34)	12
Autres achats et charges externes	3.4	(4 180)	(5 183)
Impôts, taxes et versements assimilés		(322)	(343)
Charges de personnel	3.5	(4 474)	(5 713)
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.6	(1 286)	(2 172)
Autres charges		(270)	(115)
Total charges d'exploitation		(14 276)	(21 660)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(5 768)	(7 072)
RESULTAT FINANCIER	3.7	137	(711)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(5 631)	(7 783)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3.8	(11)	10 918
Impôts sur les bénéfices	3.9	-	(1)
RESULTAT NET		(5 642)	3 134

3. SITUATION NETTE

<i>Données en milliers d'euros, sauf nombre d'actions et données par action</i>	Capital			Prime d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions non regroupées	Nombre d'actions regroupées	Montant					
Au 31 décembre 2008	671 783 880	-	6 718	-	-	(6 339)	(5 829)	(5 450)
Affectation du résultat de l'exercice précédent (1)	-	-	-	-	-	(5 829)	5 829	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	3 134	3 134
Au 31 décembre 2009	671 783 880	-	6 718	-	-	(12 168)	3 134	(2 316)
Augmentation de capital résultant de la souscription en numéraire de 486.851.366 actions nouvelles au prix de 0,0206 € par action (2)	486 851 366	-	4 869	5 143	-	-	-	10 012
Augmentation de capital résultant de la souscription par incorporation de créances de 184.783.880 actions nouvelles au prix de 0,0206 € par action (2)	184 932 514	-	1 849	1 953	-	-	-	3 802
Réduction de capital par annulation de 507.134.008 à l'effet d'apurer les pertes des exercices antérieurs et imputation sur le compte prime d'émission du solde de ces pertes (2)	(507 134 008)	-	(5 072)	(7 096)	-	12 168	-	-
Regroupement des actions de la Société à raison de 1 action regroupée pour 22 actions non regroupées (2)	(836 263 714)	38 011 987	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice précédent (2)	-	-	-	-	157	2 977	(3 134)	-
Résultat net de la période	-	-	-	-	-	-	(5 642)	(5 642)
Au 31 décembre 2010	170 038	38 011 987	8 364	-	157	2 977	(5 642)	5 856

- (1) Constatée suite aux résolutions de l'Assemblée générale Mixte du 30 juin 2009
- (2) Réalisation des opérations sur capital constatées par le Conseil d'administration du 18 janvier 2010 suite à la mise en œuvre des autorisations approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2009
- (3) Constatée suite aux résolutions de l'Assemblée générale Mixte du 25 juin 2010

4. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

GENERALITES

Informations relatives à l'entreprise

Vidéo Futur Entertainment Group S.A (« la Société » ou « VideoFutur ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en novembre 2002 et est cotée sur le marché régulé NYSE Alternext d'Euronext depuis le 27 janvier 2010.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans la distribution de contenus vidéos payants (VOD et DVD) à destination du grand public. Basée à Neuilly sur Seine et à Gennevilliers, la Société compte 64 collaborateurs au 31 décembre 2010 et a généré un chiffre d'affaires de 8,3 millions d'euros sur l'année 2010.

1.1 Faits majeurs

- Finalisation le 18 janvier 2010 des opérations de recapitalisation de la Société et admission de ses titres sur le marché NYSE Alternext le 27 janvier 2010 dans le cadre de la mise en paiement par Netgem, ancien actionnaire majoritaire de la Société, d'un dividende en nature exceptionnel représenté par les actions VideoFutur.
 - ⇒ Préalablement à la distribution de ce dividende, participation de Netgem à un ensemble d'opérations sur le capital de VideoFutur comprenant une augmentation de capital de € 13,8 millions souscrites en espèces à hauteur de € 10,0 millions et par incorporation de créances pour € 3,8 millions, suivie d'une réduction de capital de € 12,1 millions par imputation des pertes des exercices antérieures puis d'un regroupement d'actions à raison de 22 actions anciennes pour 1 action nouvelle.
 - ⇒ La réalisation de ces opérations a achevé le plan de reconstitution des capitaux propres de la Société engagé au cours de l'exercice 2009 à travers un ensemble d'abandons à caractère financier et commercial consentis par Netgem, et a doté VideoFutur d'une trésorerie nette proche de € 10 millions. A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société est composé de 38 011 987 actions existantes regroupées, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie et de 170 038 actions non regroupées (0,02% du capital social).
 - ⇒ Première cotation de l'action VideoFutur sur Alternext le 27 janvier 2010, sous le symbole ALVOD (Cf Document d'information mis en ligne sur les sites d'Alternext (www.alternext.fr) et de la Société (www.videofutur.com)).
- Concentration des investissements de la Société sur la relance des activités de distribution directe de contenus vidéo payants aux consommateurs (*business-to-consumer*) fédérées autour d'une marque unique, VideoFutur.
 - ⇒ Dans ce cadre, la Société a progressé en juillet 2010 dans la constitution d'un réseau en propre de magasins par consolidation de certains fonds de commerce de franchisés VideoFutur, en créant la société VideoFutur Stores (« VF Stores »), SASU détenue à 100% par la Société, ayant pour objet le développement et le maintien d'un réseau de magasins opérés en direct et en propre.
- Poursuite des efforts de réduction et de maîtrise des coûts et désengagement progressif des activités historiques de réseaux (distribution/location de DVD locatifs, fourniture de prestations techniques à destination des magasins videoclubs et automates) et de fourniture de services VOD en marque blanche, en perte.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Société sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation, et ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et les règles et méthodes relatives aux comptes annuels (règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Environnement économique

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Lors de l'établissement de ses états financiers, la Société a recours à des estimations et à des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains actifs et passifs, certains produits et charges et l'information contenue dans certaines notes annexes.

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels. Il est rappelé à ce titre qu'au cours des deux derniers exercices, l'ensemble des besoins de financement de la Société liés d'une part à son exploitation et d'autre part aux opérations d'investissement a été financé au travers d'avances en compte-courant d'actionnaires (Netgem) et, en janvier 2010, par levée de fonds propres. Au 31 décembre 2010, la Société dispose d'une trésorerie nette de K€ 5 686 et de capitaux propres positifs à hauteur de K€ 5 856, sans endettement. En 2011, la couverture des besoins de financement liés à l'activité et aux investissements destinés à soutenir la stratégie de développement de la Société, sera assurée par la trésorerie nette disponible et au moyen d'une opération de financement dont les modalités seront précisées lors de la prochaine Assemblée Générale.

1.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que ce produit peut être évalué de manière fiable.

Cette règle de reconnaissance du chiffre d'affaires de la Société tient cependant compte des spécificités de chacune des activités développées ou acquises par la Société :

Distribution de contenus vidéos payants à destination du grand public

- *Offres d'abonnement* : le chiffre d'affaires est constitué des revenus résultant des abonnements récurrents (généralement mensuels) au service de location de DVD (voie postale ou magasins). L'abonnement mensuel constitue une prestation continue dont l'exécution est appréhendée par fractions égales. Par conséquent, le chiffre d'affaires résultant de la facturation de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture au prorata temporis. Les pénalités éventuelles dues par les clients en cas de non-retour ou de retard constituent un chiffre d'affaires comptabilisé dès qu'elles sont acquises.
- *Offres prépayées* : le chiffre d'affaires correspond aux revenus résultant de la vente de recharges sur cartes privatives permettant la location de contenus DVD ou VOD en magasins ou sur le portail Internet de la Société, aux tarifs indiqués, variables selon la nature des œuvres louées (nouveau, sélection, etc). Le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond aux recettes brutes générées par la location de contenus vidéos. Un produit constaté d'avance est constaté à la clôture et représente la part non consommée des recharges encaissées.

Autres revenus

- *Distribution de contenus vidéos en mode dématérialisé (VOD sur plateformes PC ou TV par ADSL)* : le chiffre d'affaires correspond principalement aux revenus résultant de la location du catalogue de films, de la rémunération des droits sur ce catalogue et de prestations de services recouvrant notamment les travaux de conception, de personnalisation ou de mise en service de la plateforme VOD, les prestations d'encodage des contenus, d'hébergement et/ou de maintenance de la plateforme. Selon la nature des contrats de partenariat commercial conclus avec les clients distributeurs ou fournisseurs d'accès à internet (« FAI »), le chiffre d'affaires reconnu par la Société correspond au montant des recettes brutes générées par la location du catalogue de films, net (i) de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes, (ii) des rémunérations perçues par les sociétés d'auteurs (SACD, SDRM), et (iii) et des commissions versées aux partenaires distributeurs ou FAI. Les prestations de service fournies par la Société sont généralement reconnues en chiffre d'affaires sur la base de leur avancement.
- *Activité de grossiste de DVD locatif* : le chiffre d'affaires correspond aux ventes de DVD locatifs à destination des réseaux de franchisés Videofutur et Cinebank. Ces ventes sont reconnues en chiffre d'affaires à la livraison des produits lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative à la charge de la Société.

- *Activité de prestataires techniques* : le chiffre d'affaires est principalement constitué de prestations de maintenance et d'assistance technique (hot line, intervention sur site) ainsi que de la vente de pièces détachées et de consommables à destination des réseaux d'exploitants. Ces prestations sont facturées (i) par voie d'abonnement (assistance technique, maintenance), auquel cas le chiffre d'affaires résultant de ces abonnements est reconnu de façon linéaire sur la durée du service (constatation d'un produit constaté d'avance à la clôture au prorata temporis), (ii) à la réalisation de l'intervention ou à la livraison des produits (pièces détachées, consommables), auquel cas la vente est reconnue en chiffre d'affaires lorsqu'il n'existe plus d'obligation significative de la part de la Société.

1.2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations correspondent principalement (1) à la valeur du catalogue DVD acquis par la Société pour les besoins de son activité de distribution de contenus vidéos payants (Internet, magasins en propre), (2) aux frais de numérisation et d'encodage de fichiers films nécessaires à l'exploitation de l'activité VOD, et (3) à divers brevets et marques.

(1) Catalogue DVD

La Société comptabilise dans la valeur comptable du catalogue DVD la valeur de la librairie de DVD achetés en direct auprès des producteurs ou au travers de contrat d'achat avec partage de recettes.

La librairie de DVD achetés est amortie de façon linéaire sur la durée contractuelle d'exploitation des droits, limitée à 3 ans (durée estimée du DVD) pour l'activité de location par voie postale et 2 ans pour les DVD exploités dans les magasins détenus en propre sauf cas de contrat de revenus partagés prévoyant une clause d'option d'achat au terme de la période de remontée des redevances. Auquel cas, la durée d'amortissement est raccourcie sur la durée du contrat, et, à l'issue de la levée de l'option, le prix de cette dernière est alors amorti sur la durée résiduelle de vie du DVD.

Le cas échéant, une dépréciation sur le catalogue de DVD est comptabilisée lorsque le reliquat à amortir à la clôture est supérieur aux ventes nettes attendues et pour tenir compte d'un risque de stock excédentaire sur certains titres. Celui-ci est identifié de manière globale, en fonction de l'évolution des locations de chacun des titres en se projetant sur les perspectives de développement de la Société sur les deux prochains exercices en terme de parc d'abonnés clients et de nombre de locations.

Enfin, la valeur résiduelle des DVD est considérée comme nulle dans la mesure où les coûts de commercialisation seraient supérieurs à la valeur de revente des DVD d'occasion.

(2) Frais de recherche et développement

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante de la plateforme technique VOD et DVD, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été comptabilisées. Lorsqu'il n'a pu être utilisé par imputation sur une charge d'impôt, le crédit d'impôt peut faire l'objet d'un remboursement à compter de la quatrième année suivant sa constatation. Depuis sa création, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche cumulé de K€ 211 entièrement encaissé au 31 décembre 2009. Pour information, aucun nouveau crédit d'impôt recherche n'a été comptabilisé en 2010.

Au cours de l'exercice écoulé, aucun des projets de développement engagés par la Société n'a rempli les critères permettant l'inscription des dépenses liées à l'actif du bilan.

(3) Frais de numérisation et d'encodage

La Société comptabilise en immobilisations incorporelles le montant des frais de numérisation et d'encodage nécessaires à l'exploitation et à la commercialisation des œuvres sur sa plateforme VOD.

(4) Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Licences et frais de développement.....	2 à 3 ans
DVD	2 à 3 ans, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film DVD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits
Frais d'encodage	1 an, correspondant à la durée moyenne d'exploitation d'un film VOD négociée dans le cadre des contrats avec les ayants droits
Brevets	3 ans

1.2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Aucune immobilisation détenue par la Société n'est décomposable. Leur amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Installations, agencements et aménagements divers.....	10 ans
Matériel de bureau et mobiliers informatiques.....	5 ans
Matériel de transport.....	3 ans

1.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations détenus par la Société dans des filiales créées ou acquises ainsi qu'aux dépôts et cautionnements versés par la Société (bailleurs des locaux, fournisseurs).

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement, évalués sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie d'exploitation prévisionnels des sociétés concernées ou sur la valeur de transaction des titres.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

S'agissant des titres de participation et créances rattachées acquis en octobre 2008 par la Société dans le cadre des procédures de liquidation du groupe CPFK, l'analyse des actifs nets comptables corrigés des participations acquises et de la solvabilité des créances a conduit la Société à affecter l'essentiel du prix global d'acquisition de ces actifs aux créances rattachées en valorisant ainsi les participations dans le réseau de distribution à un euro symbolique (zéro euro pour les sociétés en liquidation).

1.2.5 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de DVD locatifs destinés à être vendus aux réseaux de magasins vidéos clubs, ainsi que d'automates vidéo, de pièces détachées et de consommables utilisés notamment dans le cadre des prestations de maintenance et de support technique.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, nets d'éventuelles remises sur achats concédées par le fournisseur, calculé selon la méthode du premier entré - premier sorti. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée dans les conditions suivantes :

- s'agissant des DVD locatifs, une provision est déterminée par application à la valeur d'achat d'un pourcentage forfaitaire compris entre 25% et 100% et déterminé selon la date de sortie nationale du DVD,
- s'agissant des pièces détachées, consommables, automates et terminaux vidéo, une provision pour dépréciation est déterminée au cas par cas, selon l'historique et les prévisions de ventes ainsi que l'évolution de leur valeur de marché.

1.2.6 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients.

1.2.7 Charges et produits constatées d'avance

Les charges et produits constatées d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Dans le cas des redevances éditeurs VOD, où la charge est proportionnelle au nombre de téléchargements, il arrive que les producteurs facturent à l'avance un montant de redevances minimum garanti (MG) à remonter durant la fenêtre d'exploitation du film ou du catalogue concerné par le MG. Ce dernier est comptabilisé en charge au moment où il est facturé. Une charge constatée d'avance neutralise le minimum garanti facturé et non consommé. A la clôture, la valeur de cette charge constatée d'avance, qui représente le montant non remboursable dû aux producteurs en application de contrats de licence, y compris en cas de résiliation de ces contrats par la Société, correspond à la valeur nette des minima garantis déterminée par application à la valeur contractuelle du minimum garanti d'un amortissement accéléré de 90% de cette valeur sur les 3 premiers mois de diffusion, les 10% restant étant amortis sur la durée résiduelle (de 240 jours en moyenne).

1.2.8 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

La Société considère comme valeurs mobilières de placement les titres ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

1.2.9 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.2.10 Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite versées par la Société au titre de l'exercice 2010 s'est établi à K€ 243. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. A titre d'information, ces engagements ont été évalués au 31 décembre 2010 à K€ 48, à partir d'un calcul actuariel prenant en considération les dispositions prévues par la Convention Collective des « *commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique, et de l'équipement ménager* » relatives au départ et à la mise à la retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'accroissement annuel des salaires : 2,5%
- Taux de rotation des effectifs : 5%
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation net d'inflation correspondant au taux OAT à 10 ans : 4%
- Taux de charges sociales : 50%

1.2.11 Droit individuel à la formation

S'appuyant sur l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 13 octobre 2004 et en l'état actuel des discussions de place qui considèrent que les engagements au titre du DIF présentent une caractéristique spécifique par rapport aux autres avantages du personnel car ils ont une contrepartie future pour l'entreprise, il a été considéré, dans l'attente de précisions ultérieures, qu'aucune provision ne devait être constatée dans les comptes au 31 décembre 2010. Par ailleurs, il n'existe pas de cas particuliers justifiant la constitution d'une provision tels que des accords déjà conclus sur des actions de formation ne donnant pas lieu à une contrepartie future pour l'entreprise, des désaccords de plus de 2 ans, ou des formations sans lien avec l'emploi occupé.

1.2.12 Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Aux 31 décembre 2010 et 2009, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités et valeurs mobilières de placement, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leurs valeurs de marché, en raison de leurs échéances à court terme.

1.2.13 Plans de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »)

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de BSPCE sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires des plans de BSPCE, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

1.2.14. Actions propres

Compte tenu de l'objectif unique du programme de rachat d'actions (liquidité de l'action VideoFutur), les actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

1.2.15 Recours à des estimations de management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

2.1 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Frais de développement, Logiciels et licences	Frais d'encodage VOD	DVD	Brevets et marques	Autres	Total
VALEUR BRUTE						
Au 31 décembre 2009	1 535	701	2 117	480	186	5 019
Acquisitions	28	92	748	-	-	868
Sorties	(31)	-	(23)	-	-	(54)
Au 31 décembre 2010	1 532	793	2 842	480	186	5 833
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
Au 31 décembre 2009	(946)	(684)	(1 686)	(300)	(63)	(3 679)
Dotations	(417)	(61)	(581)	-	-	(1 059)
Reprises/ Sorties	35	-	66	-	-	101
Reclassements	(28)	-	28	-	-	-
Au 31 décembre 2010	(1 356)	(745)	(2 173)	(300)	(63)	(4 637)
VALEUR NETTE						
Au 31 décembre 2009	589	17	431	180	123	1 340
Au 31 décembre 2010	176	48	669	180	123	1 196

Les acquisitions de la période s'établissent à K€ 868 et se répartissent de la façon suivante :

- K€ 748 sont liés à l'acquisition de galettes DVD à droits locatifs exploités dans le cadre des activités de location de DVD distribuées par Internet et au sein des réseaux de magasins et automates opérés en direct par la Société,
- K€ 92 correspondent à la numérisation et à l'encodage du portefeuille d'œuvres accessibles au travers de la plateforme VOD de la Société et de ses partenaires,
- K€ 28 sont liés à des achats divers de licences.

Les sorties enregistrées sur la période à hauteur de K€ 54 comprennent notamment les DVD perdus ou cassés sur l'année 2010.

Au 31 décembre 2010, les provisions comptabilisées par la Société en complément aux amortissements s'établissent à K€ 509 contre K€ 578 au 31 décembre 2009, soit une reprise de provision constatée sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 69. Ces provisions concernent les actifs DVD pour K€ 151, les brevets et marques pour K€ 300 et la valeur de certains fonds de commerce pour K€ 58. Les provisions et amortissements des immobilisations incorporelles sont enregistrés en exploitation pour leur totalité.

A la clôture, la valeur brute et la valeur nette des fonds de commerce inscrits à l'actif du bilan se décompose comme suit (*données en milliers d'euros*):

Date d'acquisition	Désignation du fonds de commerce	Valeur brute 31/12/2010	Valeur nette 31/12/2010	Origine
3 octobre 2008	Fonds commerciaux Ile de France	86	85	Acquisition groupe CPFK
16 avril 2009	Fonds commerciaux hors Ile de France	83	26	Acquisition
TOTAL		169	111	

Les provisions pour dépréciation des fonds de commerce, intégralement comptabilisées en exploitation, sont conjoncturelles.

2.2 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations, agencements et aménagement	Matériels de bureau et mobiliers informatiques	Matériel de transport	Total
VALEUR BRUTE				
Au 31 décembre 2009	65	375	22	462
Acquisitions	5	16	-	21
Sorties	-	-	(19)	(19)
Au 31 décembre 2010	70	391	3	464
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
Au 31 décembre 2009	(13)	(241)	(11)	(265)
Dotations	(12)	(78)	(2)	(92)
Reprises	-	-	11	11
Au 31 décembre 2010	(25)	(319)	(2)	(346)
VALEUR NETTE				
Au 31 décembre 2009	52	134	11	197
Au 31 décembre 2010	45	72	1	118

Les dotations et amortissements aux dépréciations des immobilisations corporelles sont toutes enregistrées en exploitation.

2.3 Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations et autres titres immobilisés	Créances liées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
VALEUR BRUTE				
Au 31 décembre 2009	61	7 042	111	7 214
Acquisitions - Augmentations	102	844	438	1 384
Cessions - Diminutions	-	(43)	(336)	(379)
Reclassements	-	13	(13)	-
Au 31 décembre 2010	163	7 856	200	8 219
DEPRECIATIONS				
Au 31 décembre 2009	(27)	(6 719)	-	(6 746)
Dotations	(34)	(143)	-	(177)
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	(61)	(6 862)	-	(6 923)
VALEUR NETTE				
Au 31 décembre 2009	34	323	111	468
Au 31 décembre 2010	102	994	200	1 296

Les principaux mouvements intervenus au cours de l'exercice 2010 sont les suivants:

- Création en juillet 2010 de la filiale VF Stores, détenue à 100 % par la Société, dotée d'un capital de K€ 100, et financement des premières acquisitions de fonds de commerce de cette filiale par avances en comptes courants d'actionnaires de la Société dont le montant en principal s'établit à K€ 789 au 31 décembre 2010. Ces avances ont été réalisées dans le cadre d'une convention d'avance en compte courant approuvée par le Conseil d'administration de la Société du 26 juillet 2010, rémunérée au taux Euribor 12 mois + 1,5 points.

- Rachat de participations minoritaires dans le réseau de franchisés VideoFutur pour un montant global de K€ 2 et accompagnement des besoins financiers des participations contrôlées par la Société à 100% à travers des avances en comptes courants d'actionnaires dont le montant en principal s'établit à K€ 47 sur l'exercice écoulé. Désengagement de participations minoritaires sans incidence significative sur les comptes de la Société,
- Mise en œuvre le 27 janvier 2010, concomitamment à l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext, du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 décembre 2009, en vue d'assurer la liquidité de l'action VideoFutur par un prestataire de services d'investissements. Les moyens alloués par la Société au contrat de liquidité s'élèvent à K€ 100. Au 31 décembre 2010, les actions propres et espèces détenues dans le cadre de ce programme sont comptabilisées dans le poste « *Autres immobilisations financières* » et représentent une valeur globale de K€ 78. Au cours de de l'exercice écoulé, les achats et cessions d'actions propres ont dégagé une moins-value nette de K€ 22,
- Enfin, poursuite des opérations de liquidation des filiales allemandes en vue d'une conclusion en 2011. Au 31 décembre 2010, la valeur brute des titres et des créances rattachées à ces participations s'établit respectivement à K€ 27 et K€ 6 087, provisionnée à 99.9%.

Au 31 décembre 2010, la valeur nette des titres de participation s'établit à K€ 102 contre K€ 34 au 31 décembre 2009, et correspond essentiellement à la valeur des titres détenus dans la filiale VF Stores. Une provision pour dépréciation des titres a ainsi été constituée au cours de l'exercice écoulé à hauteur de K€ 34 et concerne principalement la valeur de la participation détenue à 100% au Luxembourg (Glowria Luxembourg), ainsi ramenée à zéro.

A la clôture, la valeur nette des créances liées à des participations s'établit à K€ 989 contre K€ 336 au 31 décembre 2009. Elle comprend la valeur des comptes courants d'actionnaires de la Société au sein de VF Stores pour K€ 789 et la valeur nette des créances financières sur les participations détenues au sein du réseau VideoFutur s'établit à K€ 186, après comptabilisation sur l'exercice écoulé d'une nouvelle provision pour dépréciation à hauteur de K€ 140.

Au 31 décembre 2010, la valeur nette du poste « *Autres immobilisations financières* » s'élève à K€ 200 contre K€ 98 au 31 décembre 2009, et est principalement constituée de la valeur des actifs en espèces et en actions propres détenus dans le cadre du contrat de liquidité (K€ 78) et de dépôts et cautionnements divers (K€ 122).

Sur l'exercice écoulé, les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières ont été comptabilisées en résultat financier à hauteur de K€ 176.

2.4 Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute.....	465	499
Dépréciations cumulées.....	(328)	(281)
Valeur nette.....	137	218

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
DVD locatifs.....	50	89
Pièces détachées et consommables, y compris automates et terminaux vidéo.....	87	129
Valeur nette.....	137	218

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 137. Elle correspond d'une part à la valeur nette des galettes de DVD locatifs achetées par la Société dans le but d'être revendues aux réseaux d'exploitants de vidéos clubs et d'automates et comprend d'autre part la valeur nette des pièces détachées et consommables notamment utilisés dans le cadre de l'activité de maintenance technique des automates vidéo.

2.5 Créances clients et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeur brute	2 420	3 606
Dépréciations cumulées	(1 020)	(931)
Valeur nette	1 400	2 675

La diminution des créances clients en valeur brute sur la période est principalement liée à la décroissance des activités de réseaux à destination des exploitants de vidéo-clubs et de réseaux d'automates vidéos.

Dans un contexte de persistance des difficultés rencontrées par ces exploitants, l'exercice écoulé a été marqué par l'existence d'un risque client élevé sur ces activités de réseaux et des défaillances de certains des franchisés, conduisant ainsi la Société à comptabiliser des dépréciations cumulées représentant K€ 1 020 au 31 décembre 2010 contre K€ 931 au 31 décembre 2009. Compte tenu de ces provisions, le taux de défaillance des clients de la Société (tous segments confondus), calculé comme le montant des pertes sur créances non recouvrables et des dotations aux provisions nettes de reprise pour risques clients rapporté au chiffre d'affaires global, ressort à environ 2% sur l'exercice 2010 soit K€ 175 contre 4% sur l'exercice 2009.

2.6 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Etat – TVA	248	517
Avoirs à recevoir	786	829
Débiteurs divers	85	163
Total autres créances	1 119	1 509

Le poste « Avoirs à recevoir » comprend principalement des avoires à recevoir de la part de fournisseurs de la Société, au titre notamment des remises arrières à percevoir des éditeurs sur achats de contenus physiques et dématérialisés réalisés (K€ 229), de réajustements sur les montants de minimum garantis facturés par les ayants droits (K€ 439) et, enfin, de régularisations auprès de divers fournisseurs pour (K€ 118). La baisse imputée de ce poste sur l'exercice écoulé est liée au maintien des investissements en contenus DVD engagés par la Société afin d'accompagner le développement de ses activités de distribution de contenus vidéos payants au grand public (Internet et magasins).

2.7 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	4 930	-
Disponibilités	756	1 527
Total disponibilités et valeurs mobilières de placement	5 686	1 527

L'accroissement du poste « Disponibilités et valeurs mobilières de placement » sur l'exercice écoulé est essentiellement lié aux opérations sur capital réalisées en janvier 2010, dont il a résulté un apport en numéraire de M€ 10,0.

Les disponibilités détenues en banque sont principalement libellées en euros. Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV et de bons à moyen terme négociables.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 se sont élevées à K€ 11. En dépit de l'accroissement de la trésorerie de la Société, la faiblesse de ces plus-values traduit principalement l'effondrement des rendements monétaires. Au 31 décembre 2010, la plus-value latente sur le portefeuille de SICAV est non significative.

2.8 Charges constatées d'avance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Minimum garantis (« MG »).....	107	360
Autres charges constatées d'avance	147	135
Total charges constatées d'avance	254	495

La baisse des charges constatées d'avance sur MG est corrélée à celle du chiffre d'affaires réalisé par les plateformes de distribution de contenus VOD et à la renégociation des engagements de MG avec l'ensemble des éditeurs.

Le montant des redevances aux éditeurs DVD et VOD comptabilisées en charges de l'exercice dans la rubrique « achats de marchandises » s'établit à K€ 1 615 en 2010 contre K€ 3 938 en 2009.

2.9 Capitaux propres

2.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social de la Société s'élève à K€ 8 364 et est libéré intégralement. Il est composé de 38 011 987 actions regroupées et de 170 038 actions non regroupées.

Les principales opérations portant sur le capital social de la Société sont intervenues en janvier 2010 préalablement à l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext et ont eu les conséquences suivantes :

- **Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à hauteur de K€ 13 814 (capital et prime d'émission inclus)**

A l'issue de la période de souscription de cette augmentation de capital intervenue le 15 janvier 2010, le Conseil d'administration de la Société, ayant reçu délégation de la part de l'Assemblée générale mixte du 23 décembre 2009 d'augmenter le capital dans la limite d'un montant global en valeur nominale de M€ 15 avec maintien du droit préférentiel de souscription, a constaté le 18 janvier 2010 la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant de K€ 13 814 par création de 671 783 880 actions nouvelles non regroupées. Cette augmentation de capital a été souscrite par Netgem, ancien actionnaire majoritaire de la Société, à hauteur de K€ 10 012 en numéraire et K€ 3 802 euros par compensation de créances, et, pour le solde par les autres actionnaires de la Société.

A l'issue de cette opération, le capital social de VideoFutur était composé de 1 343 567 760 actions non regroupées, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Sur les K€ 13 814 proposés à la souscription des actionnaires de la Société, K€ 6 718 ont été affectés au compte « capital social », qui a été porté à K€ 13 436, le solde, soit K€ 7 000 constituant une prime d'émission qui a été inscrite à un compte « prime d'émission ».

- **Réduction du capital social à concurrence de K€ 5 072**

Le Conseil d'administration de la Société ayant reçu délégation de la part de l'Assemblée générale mixte du 23 décembre 2009 à cet effet a procédé le 18 janvier 2010 à une réduction de capital motivée par des pertes par voie de réduction du nombre d'actions en circulation, intégralement supportée par l'actionnaire Netgem.

Cette opération s'est déroulée de la manière suivante :

- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de K€ 5 072 à l'effet d'apurer à due proportion les pertes des exercices antérieurs. Cette réduction est intervenue par annulation de 507 134 008 actions détenues par Netgem dans la Société,
- Imputation sur le compte « prime d'émission », tel qu'il s'est établi à l'issue de l'augmentation de capital, d'un montant de K€ 7 096, portant celui-ci à 0, en vue de l'apurement à due concurrence du report déficitaire des exercices antérieurs.

A l'issue de cette réduction de capital, celui-ci était composé de 836.433.752,00 actions non regroupées, intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

- ***Regroupement des actions de la Société à raison de 1 action regroupée pour 22 actions non regroupées***

Le regroupement a été réalisé de sorte que 22 actions non regroupées deviennent 1 action regroupée, à compter de l'expiration d'un délai de quinze jours débutant à la date de publication d'un avis de regroupement par la Société au Bulletin des annonces légales obligatoires et se terminant le 15 janvier 2010.

Le Conseil d'administration de la Société ayant reçu délégation de la part de l'assemblée générale mixte du 23 décembre 2009 à cet effet a constaté la réalisation du regroupement le 18 janvier 2010. Seule la société Netgem a usé de cette faculté, ses 836 263 714 actions non regroupées ayant été regroupées sous la forme de 38 011 987 actions regroupées. A la date du 18 janvier 2010, 170 038 actions de la Société n'ont ainsi pas été regroupées, soit 0,02% du capital social de la Société.

A l'effet de faciliter les opérations de regroupement qui s'étaleront sur deux ans et de limiter les conséquences de l'existence de rompus, Netgem s'est engagée à remettre à titre gratuit le nombre d'actions non regroupées nécessaires à chacun des minoritaires de VideoFutur afin de leur permettre de présenter à l'échange un nombre d'actions qui soit un multiple de 22. Netgem s'est par ailleurs engagée envers ces mêmes actionnaires minoritaires de VideoFutur à racheter également les actions non regroupées au plus cher des deux prix suivants : (i) 1/22ème du prix de première cotation des actions regroupées VideoFutur et (ii) 1/22ème du cours de bourse des actions VideoFutur regroupées au moment de la demande de cession émise par l'actionnaire.

- ***Distribution des actions de la Société détenues par Netgem aux actionnaires de Netgem et admission des titres de la Société le 27 janvier 2010***

Afin de permettre la cotation des actions regroupées de VideoFutur sur Alternext, l'Assemblée générale mixte des actionnaires de Netgem a approuvé le 19 janvier 2010 la distribution d'un dividende exceptionnel en nature portant sur un nombre maximum de 37 041 695 actions regroupées VideoFutur détenues par Netgem, à raison de 1 action VideoFutur pour une action Netgem détenue.

La distribution de ce dividende, la cotation de l'ensemble des actions regroupées VideoFutur sur Alternext et le début des négociations sont intervenues à compter du 27 janvier 2010.

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont approuvé la suppression de la référence à la valeur nominale des actions de la Société dans les statuts afin de favoriser notamment les futures opérations sur le capital de la Société.

Au 31 décembre 2010, 38,3% du capital social est détenu par la société J2H, holding familial de Mr Haddad, Directeur Général de la Société, et sa famille. Les actions restantes sont principalement détenues sous la forme de titres au porteur (56,1%) et par Netgem (2,2%).

2.9.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont autorisé, sous la condition suspensive de la cotation des actions de la Société sur le marché régulé de NYSE Alternext d'Euronext, une nouvelle émission de BSPCE permettant d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de K€ 800. Dans le cadre de ce nouveau plan, réservé aux salariés et aux dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société, chaque bon donne droit de souscrire à une action de la Société, à un prix au moins égal (i) au prix de première cotation des actions de la Société sur NYSE Alternext, ou (ii) si la société a procédé dans les six mois précédant la date d'attribution des bons à une augmentation de capital, au prix d'émission des titres dans le cadre de cette augmentation de capital ou (iii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la délégation de l'Assemblée Générale, après correction, s'il y a lieu, de ce prix pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

En juillet 2010, 1 900 000 BSPCE ont été attribués dans le cadre de ce plan, à un prix d'exercice de €0,26 par bon et avec possibilité d'exercice de ces BSPCE qu'à compter du 27 juillet 2013. Les actions nouvelles résultant de l'exercice de ces BSPCE devront être souscrites au plus tard dans un délai de 5 ans à compter de l'émission par le Conseil d'administration des bons correspondant, soit le 26 juillet 2015.

Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions regroupées correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action €
Solde au 31 décembre 2009	-	-
Attribuées	1 900 000	0,26
Exercées	-	-
Annulées	-	-
Solde au 31 décembre 2010	1 900 000	0,26

2.9.3 Programme de rachat d'actions

En décembre 2009, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un programme de rachat des actions de la Société sous la condition suspensive de la cotation des actions de la Société sur Alternext Paris, en vue notamment d'assurer la liquidité de l'action VideoFutur par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité. Ce programme, mis en place pour une durée de 12 mois à compter de l'Assemblée générale du 23 décembre 2009, soit au plus tard jusqu'au 23 juin 2011, autorise des rachats d'actions regroupées de la Société dans la limite d'un nombre maximal d'actions représentant jusqu'à 10% du capital social.

Ce programme a été mis en œuvre par la Société le 27 janvier 2010, concomitamment à l'admission des titres de la Société sur le marché Alternext, en affectant la somme de K€ 100 au contrat.

Au 31 décembre 2010, les actifs figurant au compte de liquidité correspondent à 190 457 actions propres valorisées à K€ 48 et à K€ 30 en espèces. Au cours de l'exercice écoulé, les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat ont généré une moins-value nette de K€ 22.

2.10 Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2010
Provisions à caractère social et pour litiges.....	186	-	(129)	-	57
Provision pour restructuration.....	41	-	(31)	-	10
Provision pour risques et charges.....	118	-	(116)	-	2
Provision pour perte de change.....	1	14	(1)	-	14
Total provisions	346	14	(277)	-	83
En exploitation		14	(71)		
En financier			(205)		
En exceptionnel			(1)		

Les provisions à caractère social et provisions pour litiges, dont le solde au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 57, sont estimées sur la base d'une revue au cas par cas. La réduction de ce poste sur l'exercice écoulé résulte de la clôture d'un ensemble de litiges historiques, sans écarts significatifs entre le coût de clôture de ces procédures et les provisions constituées.

Les provisions pour restructuration recouvrent l'ensemble des coûts associés aux procédures de liquidation de l'ensemble des filiales allemandes de la Société. Ces coûts correspondent dorénavant essentiellement à des engagements sur honoraires de liquidation.

La diminution sur l'exercice écoulé du poste « Provisions pour risques et charges », dont le solde au 31 décembre 2010 s'établit à K€ 2 est liée à la clôture définitive des engagements pris par la Société dans le cadre d'un bail immobilier.

La Société est partie à différents litiges qui opposent les anciens actionnaires majoritaires de la Société et Messieurs Baschet et Crasneau. Ces litiges sont liés à des faits antérieurs à la prise de contrôle de la Société par Netgem en mars 2008. Ces litiges ont fait l'objet de deux assignations similaires devant le Tribunal de Commerce de Paris en date des 8 novembre 2007 (« l'Assignation ») et 23 janvier 2008 (« l'Assignation Bis », ensemble les « Assignations »). Aux termes de ces Assignations, certains actionnaires de Glow Entertainment Group SA (« Glowria » devenue en juin 2009 « Video Futur Entertainment Group ») demandaient, à titre principal, à ce que soit, en premier lieu, constaté la violation du pacte d'actionnaires conclu entre les actionnaires de Glowria, en deuxième lieu, annulé la nomination de Monsieur Eric Caen en tant qu'administrateur et Président du Conseil d'administration de Glowria, et, en troisième lieu, jugé nulles diverses délibérations et décisions prises par les organes de Glowria portant notamment sur la réduction du capital à zéro suivie de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires de Glowria en date du 28 juin 2007. Dans le cadre de l'acquisition des actions de la Société, Netgem a demandé aux apporteurs de Glowria de la garantir ainsi que de garantir VideoFutur « de tous préjudices qui seraient effectivement supportés par Glowria et/ou Netgem dans le cadre de l'Assignation, ou de toute procédure liée ou résultant de l'Assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci ». Cette garantie a été donnée sans solidarité entre les apporteurs qui sont les anciens actionnaires majoritaires. Ceux-ci se sont engagés à indemniser VideoFutur notamment de tous préjudices tels que définis ci-avant au prorata de leur participation à l'apport sous réserve d'une franchise de 10.000 euros à la charge éventuelle de la Société. Netgem est depuis mai 2008 partie prenante à ces litiges après avoir été assigné en intervention forcée dans ces procédures. Au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009, aucune provision n'a été constituée au titre de ces assignations.

Par ailleurs, une plainte contre X avec constitution de partie civile a été déposée le 10 septembre 2010 devant le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Paris par certains anciens actionnaires minoritaires de Glowria. Cette plainte vise le délit de présentation de comptes annuels infidèles pour les comptes de l'année 2006 de Glowria, en raison, selon les plaignants, de l'inscription d'une provision infondée, ainsi que le délit d'escroquerie, au motif, selon la plainte, que les actionnaires majoritaires de Glowria auraient tenu un discours mensonger et auraient employé des manœuvres frauduleuses à l'égard des plaignants pour les évincer du capital de la Société.

Par un jugement du 21 janvier 2011, le Tribunal de commerce de Paris a relevé que : (i) la plainte n'a pas été déposée par les demandeurs à l'instance relevant de sa compétence, (ii) qu'elle concerne cependant les mêmes faits, à savoir l'établissement des comptes 2006 de Glowria, la réduction à zéro du capital de cette société, puis l'augmentation de son capital, à laquelle les minoritaires n'ont pas souscrit, suivie de l'apport des actions à

Netgem. Le Tribunal de commerce a, en conséquence, « attendu que les investigations conduites dans le cadre de l’instruction de cette plainte sont susceptibles d’éclairer les débats de la présente instance ; que la décision qui sera prise par le juge pénal est susceptible d’influer sur la décision à prendre dans le présent litige », décidé de surseoir à statuer pour une bonne administration de la justice après avoir observé que les défendeurs et la Société s’en rapportaient à la sagesse du Tribunal et tout en condamnant les demandeurs aux dépens d’instance.

Comme indiqué dans le jugement précité du Tribunal de commerce de Paris, le point de vue de la Société est que la plainte précitée est une plainte de complaisance, tardive et inexacte et constitue une dénonciation calomnieuse.

2.11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s’analysent comme suit :

<i>(en milliers d’euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs.....	1 992	2 234
Dettes sur immobilisations.....	8	89
Factures non parvenues.....	1 526	2 132
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 526	4 455

La diminution du poste « dettes fournisseurs et comptes rattachés » est corrélée à celle de l’activité.

2.12 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s’analysent comme suit :

<i>(en milliers d’euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dettes sociales	823	1 106
Dettes fiscales.....	299	536
Dettes fiscales et sociales.....	1 122	1 642

La diminution des dettes sociales est principalement liée à la baisse des effectifs.

2.13 Autres dettes

<i>(en milliers d’euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Avances d’actionnaires Netgem.....	-	3 696
Créditeurs divers.....	-	3
Autres dettes	161	200
Autres dettes.....	161	3 899

L’intégralité des avances d’actionnaires de Netgem, en solde au 31 décembre 2010, a été incorporée au capital de la Société dans le cadre de l’augmentation de capital réalisée en date du 18 janvier 2010.

Le poste « Autres dettes » est composé d’avoirs à établir en faveur de clients exploitants ou grand public ainsi que de dettes diverses.

2.14 Produits constatés d’avance

Au 31 décembre 2010, les produits constatés d’avance s’établissent à K€ 471 dont K€ 419 concernent des engagements minima de recettes de service ou de prestations VOD et DVD, liés notamment aux offres d’abonnement et de cartes prépayées commercialisées par la Société et K€ 51 concernent les activités de réseaux (prestations d’abonnement à des services de maintenance).

La Société considère que ces prestations seront réalisées et reconnues en chiffre d’affaires au cours de l’exercice 2011.

2.15 Produits à recevoir et charges à payer

Produits à recevoir

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	786 829	1
Clients et comptes rattachés – Factures à établir	120	250
Autres produits à recevoir	57	49
TOTAL	<u>963</u>	<u>2 128</u>

Charges à payer

(en milliers d'euros)

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés- Factures non parvenues	1 526	2 132
Clients - Avoirs à établir	161	161
Dettes fiscales et sociales	514	684
Autres charges à payer	-	2
TOTAL	<u>2 201</u>	<u>2 979</u>

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires réalisé sur l'année écoulée s'établit à K€ 8 266 contre K€ 14 356 en 2009, en retrait de 42% compte tenu du désengagement progressif de la Société de certaines activités historiques de réseaux et de marque blanche, fortement déflationnistes et en pertes.

Comme en 2009, le chiffre d'affaires 2010 de la Société a été principalement réalisé en France.

3.2 Production immobilisée

L'absence de production immobilisée enregistrée sur 2010 est liée à la nature des projets de développement engagés par la Société sur la période, qui ne rentrent pas dans les critères permettant l'inscription des dépenses engagées à l'actif du bilan.

3.3 Achats de marchandises

Le poste « Achats de marchandises » se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Redevances et minimum garantis (VOD/DVD)	1 615	3 937
Achats de DVD locatifs, nets des remises arrière.....	1 738	3 294
Autres achats (Redevances partenaires, consommables, etc)	357	915
Achats de marchandises	<u>3 710</u>	<u>8 146</u>

La diminution de ce poste, essentiellement constitué de coûts variables, est corrélée à la baisse du chiffre d'affaire des activités historiques de réseaux et de marque blanche. Elle reflète également la réduction des engagements de MG pris par la Société vis-à-vis des ayants droits, suite à la réduction du nombre de plateformes VOD exploitées en marque blanche.

3.4 Autres achats et charges externes

La réduction des autres achats et charges externes sur l'exercice écoulé concerne principalement les postes de charges liés aux activités de réseaux (sous-traitance technique, rémunération intermédiaires, etc), les frais généraux (notamment honoraires, locations diverses) et marketing et certains frais variables, notamment logistiques.

3.5 Effectifs et charges de personnel

Au 31 décembre 2010, l'effectif total hors personnel mis à disposition de la Société s'élève à 64, en baisse de 24% par rapport au 31 décembre 2009 compte tenu des départs intervenus sur l'exercice (démission, ruptures conventionnelles ou licenciements), ayant principalement concerné les activités historiques de réseaux.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

Catégorie	31/12/2010	31/12/2009
Cadres (cadres dirigeants et cadres autonomes)	34	38
Non cadres et agents de maîtrise	30	46
Total	64	84

Les charges de personnel en 2010, y compris indemnités et charges patronales, se sont élevées à K€ 4 474 contre K€ 5 713 en 2009 (-22%).

3.6 Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles	1 059	1 282
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	92	118
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	<u>135</u>	<u>772</u>
Dotations aux amortissements et provisions	<u>1 286</u>	<u>2 172</u>

La réduction du poste « Dotation aux provisions sur actifs circulants » sur l'exercice écoulé est liée à la réduction significative des risques de dépréciation à anticiper sur les stocks et les créances clients de la Société.

3.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Reprises sur provisions	1	4
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.....	11	4
Gains de change.....	7	4
Autres produits financiers	<u>317</u>	<u>241</u>
Produits financiers.....	<u>336</u>	<u>253</u>
Dotations financières aux amortissements et provisions	(190)	(641)
Intérêts et charges assimilées	(3)	(311)
Pertes de change	(6)	(12)
Charges financières.....	<u>(199)</u>	<u>(964)</u>
Charges et produits financiers	<u>137</u>	<u>(711)</u>

Les autres produits financiers comptabilisés sur l'exercice écoulé à hauteur de K€ 317 sont liés aux créances clients rachetées par la Société dans le cadre des opérations de liquidation du groupe CPFK.

Les dotations financières aux amortissements et provisions comptabilisées en 2010 à hauteur de K€ 190 correspondent aux provisions complémentaires enregistrées par la Société sur les créances rattachées aux participations dans le réseau de magasins vidéos-clubs et au Luxembourg.

La baisse du poste « *Intérêts et charges assimilées* » sur la période est liée au solde des avances d'actionnaires de Netgem, incorporées au capital de la Société dans le cadre des opérations sur capital intervenues en janvier 2010.

3.8 Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et dont la survenance est rare, et se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Plus-values (Moins-values) sur cession des actions de la Société	(22)	-
Plus-values (Moins-values) sur cession d'autres actifs	9	(98)
Reprises (Dotation) nette aux amortissements et provisions	205	(79)
Abandons à caractère financier (Comptes courants d'actionnaires Netgem)	-	9 614
Abandons à caractère commercial (Dettes fournisseurs Netgem).....	-	1 465
Autres produits et charges exceptionnels	(203)	16
Total	(11)	10 918

Le poste « *Autres produits et charges assimilées* » est constitué du coût de clôture de litiges et d'engagements, dûment provisionnés.

3.9 Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Crédit d'impôt recherche	-	(1)
Total	-	(1)

Au 31 décembre 2010, la Société dispose de déficits fiscaux proches de K€ 27 786 qui pourront être utilisés sur les bénéfices futurs. Depuis la Loi de finances 2004, ces déficits peuvent désormais être reportés indéfiniment.

NOTE 4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

4.1 Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions.

Au 31 décembre 2010, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existante au 31 décembre 2009. Les principaux changements enregistrés sur la période écoulée en matière d'engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

4.1.1 Engagements de location

Au 31 décembre 2010, la Société occupe des surfaces de bureaux et d'activité dans les locaux de son principal actionnaire, situés rue d'Orléans à Neuilly sur Seine (nouveau siège social de la Société occupé depuis le 1er juin 2008), mais également allée des Barbanniers à Gennevilliers. Les baux contractés au titre de ces locaux ont les caractéristiques suivantes :

- Rue d'Orléans : convention de sous-location signée le 26 mai 2008 avec la société Netgem (Locataire principal) pour une durée allant jusqu'au 25 mai 2017. Le montant annuel de la redevance locative comptabilisée en charges sur l'exercice écoulé s'élève à K€ 54,
- Allée des Barbanniers: baux 3/6/9 ans conclus avec deux bailleurs distincts ayant commencé à courir à compter du 2 octobre 2008. Le montant des loyers et des charges locatives comptabilisés en charges de l'exercice s'établit à K€ 175

La Société a par ailleurs contracté dans le cadre de l'exploitation d'un certain nombre de fonds de commerce vidéo (magasins et automates) repris notamment au cours des exercices 2008 et 2009, un ensemble de baux ayant représenté en 2010 une charge globale de loyer de K€ 282.

Au 31 décembre 2010, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ces baux s'établissent à K€ 379.

Les dépôts de garantie versés par la Société lors de la conclusion de ces baux s'élèvent à K€ 75 et ont été comptabilisés en immobilisations financières. Il n'y a pas de dépôt de garantie pour les bureaux de Neuilly.

4.1.2 Engagements d'achats de contenus

La Société s'est engagée à mettre à son catalogue le « line up » VOD des majors sur plusieurs années. La quantité de titres à acheter dans ce cadre n'est pas connue à ce jour mais les conditions tarifaires ont été contractualisées et incluent des minima garantis.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le montant des engagements de minimum garantis facturés d'avance par les éditeurs et portant sur le premier semestre de l'exercice 2011 s'établit à K€ 107 contre K€ 354 pour le premier semestre 2010. Au-delà de ce montant, la Société n'est pas en mesure d'évaluer de façon précise les engagements futurs pris vis-à-vis des éditeurs DVD et VOD.

4.1.3 Droits individuels à la formation

Au 31 décembre 2010, le cumul des droits individuels à la formation (DIF) non consommés est de 3 672 heures.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

4.1.4 Engagements reçus

Netgem SA s'est porté caution solidaire de la Société dans le cadre de la conclusion d'un des baux conclus au titre de l'occupation de surfaces de bureaux à Gennevilliers (Octobre 2008) et d'un contrat de services conclu en décembre 2009 avec un opérateur Telecom. Ces engagements sont toujours valables au 31 décembre 2010.

Dans le cadre du contrat d'apport conclu en décembre 2007 entre certains actionnaires de la Société, Netgem et la société J2H, les apporteurs de titres de la Société parties au contrat (les « Apporteurs ») se sont engagés, irrévocablement et sans solidarité entre eux, à indemniser la Société de tous préjudices (en ce compris les frais de justice et autres honoraires raisonnables) effectivement supportés par la Société dans le cadre de l'assignation déposée auprès du Tribunal de Commerce de Paris en date du 8 novembre 2007, ou de toute procédure liée ou résultant de l'assignation ou ayant un objet commun avec celle-ci. Selon les termes du contrat d'apport, il a été convenu qu'aucune indemnisation ne sera due par les Apporteurs tant que le montant cumulé des préjudices prononcés au titre de l'assignation n'atteint pas en cumulé K€ 10.

4.1.5 Pactes d'actionnaires entrés en vigueur à l'issue de la prise de contrôle de Glowria (renommé VideoFutur) par Netgem

Le 6 avril 2006, la Société et ses 34 actionnaires de l'époque ont signé un pacte visant à organiser les relations et les conditions de sortie entre les différentes catégories d'actionnaires. Constatant les modifications intervenues dans la détention du capital (moins de 10 des signataires sont toujours actionnaires) en 2007 et 2008 du fait de la réduction du capital à 0 suivie d'augmentations de capital puis de l'apport de plus de 99% des actions nouvelles à Netgem, et en conséquence dans la composition du conseil d'administration, ainsi que l'admission en janvier 2010 des actions de la Société sur le marché Alternext, la Société estime que ce pacte dont l'essentiel des dispositions est devenu inapplicable, a perdu sa cause et se trouve sans objet.

Pour autant, la Société considère également que l'admission de ses actions sur un marché organisé, Alternext en l'occurrence, correspondait pleinement à la solution de liquidité au profit des actionnaires de référence prévue dans le pacte et pour laquelle les parties s'étaient engagées à faire leurs meilleurs efforts. Pour cette raison, la Société a procédé auprès de ses actionnaires minoritaires à la notification de cette opération ; ceux-ci en ont contesté les modalités de mise en oeuvre. La Société estime ne courir aucun risque significatif découlant de la signature de ce pacte.

4.1.6 Engagements donnés

VideoFutur a consenti une caution personnelle et solidaire au profit de la Banque Populaire des Alpes à hauteur de K€ 250 en garantie du remboursement du prêt de K€ 550 consenti par la banque à sa filiale Eve & Cè. Ce prêt a été consenti à Eve & Cie à l'occasion de la conversion de la facilité de caisse d'un même montant qui lui avait été consentie par l'établissement bancaire. De manière concomitante, le co-actionnaire de VideoFutur dans Eve & Cie a consenti une caution personnelle et solidaire à la Banque Populaire des Alpes pour un montant de K€ 250. Eve & Cie a par ailleurs consenti à donner un nantissement sur son fonds de commerce à la Banque Populaire des Alpes.

Par ailleurs, la Société Générale a consenti des engagements de caution d'un montant total de K€ 137 au profit de deux fournisseurs.

4.2 EVENEMENT POSTERIEUR

A l'occasion de la communication aux marchés financiers de ses résultats annuels 2010 (Cf communiqué de presse du 31 mars 2011), la Société a indiqué qu'afin de soutenir sa stratégie de développement, elle sera amenée à proposer à ses actionnaires de participer à une opération de refinancement dont les modalités seront précisées lors de la prochaine Assemblée Générale.

4.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

4.3.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et aux Directeurs Généraux n'ont pas fait l'objet de changement notable au cours de l'exercice 2010.

Comme en 2009, aucun jeton de présence n'a par ailleurs été alloué aux administrateurs de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature alloués aux membres du comité de direction et des organes d'administration de la Société, y compris personnels mis à disposition, s'est élevé à K€ 760 contre K€ 724 en 2009.

La Société n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.

Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

Enfin, 1 900 000 BSPCE ont été attribués par le Conseil d'administration du 26 juillet 2010 aux mandataires et salariés dirigeants de la Société.

4.3.2 Relations avec d'autres parties liées

Les soldes et transactions indiqués ci-dessous sont principalement liés à l'exécution des conventions conclues avec la société Netgem SA, au titre notamment du versement d'avances en compte courant et d'abandons de créances commerciales et financières, de la fourniture de surfaces de bureaux et de prestations de mise à disposition de personnels et de services techniques, et les filiales dont VF Stores, au titre d'avances en compte courant et de fourniture de prestations diverses (DVD, techniques, etc).

<i>31/12/2010 - en milliers d'euros</i>	Sociétés soeurs Netgem SA	Filiales et participations (1)	Total
Immobilisations financières	-	1 096	1 096
Créances clients et comptes rattachés	-	582	582
Total Actifs	-	1 678	1 678
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	434	149	583
Autres dettes	-	-	-
Total Passifs	434	149	583
Produits d'exploitation	154	118	272
Produits financiers	-	-	5
Charges d'exploitation	425	16	441
Charges financières	-	-	-

<i>31/12/2009 - en milliers d'euros</i>	Sociétés soeurs Netgem SA et NMS SA (filiale de Netgem)	Filiales et participations (1)	Total
Immobilisations financières	-	656	656
Créances clients et comptes rattachés	-	177	177
Total Actifs	-	833	833
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	609	149	758
Autres dettes	3 696	-	3 696
Total Passifs	4 294	149	4 454
Produits d'exploitation	-	-	-
Produits exceptionnels	11 079	-	11 079
Charges d'exploitation	1 187	-	1 187
Charges financières	311	-	311

Au 31 décembre 2010 et 2009, les valeurs d'actifs et de passifs concernent le périmètre complet des filiales et participations de la Société à la clôture (Cf tableau des filiales et participations), comprenant notamment les sociétés VF Stores (essentiellement sur 2010), Glowria Luxembourg, les participations dans le réseau de franchisés VideoFutur et les filiales allemandes. Les produits et charges ne concernent que la filiale VF Stores, compte tenu de la non matérialité des produits et charges liés aux autres filiales et participations de la Société.

4.4 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

4.4.1 Créances

<i>31/12/2010 - en milliers d'euros</i>	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	7 857	-	7 857
Autres immobilisations financières	200	112	88
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	1 305	-	1 305
Autres créances clients	1 115	1 115	-
Etat et autres collectivités publiques	305	305	-
Débiteurs divers	814	814	-
Charges constatées d'avance	254	254	-
TOTAL	11 850	600	9 250

4.4.2 Dettes

31/12/2010 - en milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 526	3 526	-	-
Personnel et comptes rattachés	362	362	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	460	460	-	-
Etat et autres collectivités publiques	298	298	-	-
Groupe et associés	1	1	-	-
Débiteurs divers	148	148	-	-
Produits constatés d'avance	471	471	-	-
TOTAL	5 266	5 266	-	-

4.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

4.5.1 Commissaire aux comptes titulaire et suppléant

- Cabinet Burband Kingler & Associés, représenté par M. Frédéric Burband, titulaire,
- M. Georges-Edouard Chauvel-Trepier, suppléant

4.5.2 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

Le tableau ci-après récapitule le montant hors taxes des honoraires des contrôleurs légaux de la Société et des membres de leurs réseaux figurant au compte de résultat de la Société, au titre des prestations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 pour la Société:

(en euros)	Burband Klinger & Associés	
	2010	2009
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	22 000	15 000
Missions accessoires	83 020	12 890
Sous-total	105 020	27 890
Autres prestations (conseils de nature fiscale, juridique et sociale)	-	-
Sous-total	-	-
TOTAL GENERAL	105 020	27 890

4.6 Liste des filiales et participations

Données en milliers d'euros, sauf mention expresse	Capital	Capitaux propres autres que le capital et avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (Bénéfice net ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Commentaires Date des comptes
				Brute	Nette						
A – Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société											
VideoFutur Stores (SASU)	100	-	100%	100	100	789	-	392	(17)	-	1 ^{er} exercice de 6 mois
B – Renseignements détaillés sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société											
Glowria Luxembourg (SA)	31	(24)	100%	31	-	13	-	1	(14)	-	01/01/10-31/12/10
Glow Entertainment Deutschland GmbH (1)	25	(5)	100%	27	-	-	-	Néant holding	-	-	01/01/10-31/12/10
Eve & Cie (SARL) (2)	313	(980)	50,01%	-	-	-	-	846	(422)	-	01/01/09-31/12/09
Gpmr Agen VF (SARL)	8	(520)	75%	-	-	41	-	445	(160)	-	01/01/09-31/12/09
Auch VF (SARL)	8	(277)	100%	2	2	35	-	113	(2)	-	01/07/09-30/06/10
Gpmv La Varenne (SARL)	8	(45)	100%	-	-	-	-	116	(28)	-	01/01/09-31/12/09
Ensemble de filiales françaises (Magasins franchises VidéoFutur) (3)	na	na	na	na	na	na	na	na	na	-	

na : non applicable

- (1) En cours de liquidation amiable
- (2) Données consolidées du groupe Eve et Compagnie
- (3) Au 31 décembre 2010, cet ensemble regroupe environ 30 participations, généralement minoritaires, fortement déficitaires et sous-capitalisées, dont la valeur des titres de participations et des créances rattachées aux participations à la clôture est non significative.